

COMPTE RENDU D’AFFICHAGE

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2021

Fondettes, le 2 avril 2021

Date de la convocation du Conseil Municipal : 22 mars 2021
Nombre de conseillers en exercice : 33
Présents : 29
Représentés par pouvoir : 4
Nombre de votants : 33

L’an deux mille vingt-et-un, le trente mars, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune s’est assemblé à la mairie, sous la présidence de Monsieur Cédric de OLIVEIRA, Maire.

Étaient présents : Cédric de OLIVEIRA, Dominique SARDOU, François PILLOT, Corinne LAFLEURE, Sylvain DEBEURE, Nathalie LECLERCQ, Hervé CHAPUIS, Laëtitia DAVID, Serge GRANSART, Jean-Maurice GUEIT, Nicole BELLANGER, Gérard PICOT, Catherine PARDILLOS, Philippe BOURLIER, Anne DUMANT, Christophe GARNIER, Frédéric JAMET, Françoise FRAYSSE, Alain CERVEAU, David BRAULT, Nolwenn LANDREAU, Solène ETAME NDENGUE, Gaëlle GENEVRIER GALLICE, Camille LECUIT, Pascal CHAZARIN, Adrien COCHET, Thierry DREANO, Nathalie WILLAUME-AGEORGES, Benjamin THOMAS.

Représentés par pouvoir : Joëlle BOIVIN a donné pouvoir à Dominique SARDOU, Valérie DUNAS a donné pouvoir à Laëtitia DAVID, Benoît SAVARY a donné pouvoir à Hervé CHAPUIS, Anne MENU a donné pouvoir à Corinne LAFLEURE.

Secrétaires de séance : Philippe BOURLIER et Benjamin THOMAS.

Présidence du vote du compte administratif : Dominique SARDOU, le maire ayant quitté la salle.

Session ordinaire

1. DL20210330M01 – Finances locales – Compte de gestion 2020

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 30 voix pour et 3 abstentions (Nathalie WILLAUME-AGEORGES, Thierry DREANO, Benjamin THOMAS), approuve le compte de gestion dressé par le Receveur Municipal pour l’exercice 2020, visé et certifié conforme par l’ordonnateur, qui n’appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes :

COMPTE DE GESTION DU BUDGET PRINCIPAL - EXERCICE 2020 -			
SECTIONS	RECETTES	DÉPENSES	RÉSULTAT
Section de Fonctionnement	11 494 954,86	10 160 918,54	+ 1 334 036,32
Section d'Investissement	4 009 208,60	4 282 209,42	- 273 000,82
TOTAL	15 504 163,46	0	0

2. DL20210330M02 – Finances locales – Compte administratif 2020

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne Madame Dominique SARDOU, première adjointe au maire pour présider le vote du compte administratif 2020 ; et après en avoir délibéré, Monsieur le Maire ayant quitté la salle, par 29 voix pour et 3 abstentions (Nathalie WILLAUME-AGEORGES, Thierry DREANO, Benjamin THOMAS), approuve le compte administratif du Maire pour le budget principal de l'exercice 2019, qui s'établit comme suit :

COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET PRINCIPAL - EXERCICE 2020 -			
SECTIONS	RECETTES	DÉPENSES	Résultat
Section de Fonctionnement	11 494 954,86	10 160 918,54	+ 1 334 036,32
Section d'Investissement	4 009 208,60	4 282 209,42	- 273 000,82
TOTAL	15 504 163,46	0	0

3. DL20210330M03 – Finances locales – Affectation du résultat du budget 2020

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, constate les résultats du budget de l'exercice 2020 ; décide l'affectation du résultat 2020 au budget principal 2021 comme suit :

INTITULE	MONTANT
Résultat de fonctionnement excédentaire cumulé de l'année 2020	2 395 094,88 €
Couverture du besoin de financement en section d'investissement (1068)	433 545,52 €
Report en fonctionnement (002) à inscrire au budget primitif 2021	1 961 549,36 €

4. DL20210330M04 – Finances locales – Bilan des acquisitions et cessions 2020

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, prend acte du bilan des acquisitions et cessions immobilières réalisées en 2020, annexé au compte administratif 2020.

5. DL20210330M05 – Finances locales – Débat sur la formation des élus

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, prend acte des actions de formation des élus de l'exercice 2020 ; fixe à 3 000 euros le montant des crédits ouverts pour la formation des élus en 2021, dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal ; décide de déterminer l'orientation de la formation des élus comme suit :

- l'organisation territoriale et les différents niveaux de compétences
- les fondamentaux de l'action publique locale
- les sujets en lien avec les délégations des différentes commissions
- l'actualisation des connaissances en fonction des modifications législatives ou réglementaires intervenues ou à venir.

6. DL20210330M06 – Finances locales – Vote des taux des impositions directes locales

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de maintenir pour 2021 les taux d'imposition des taxes directes locales qui s'établissent comme suit :

TAUX D'IMPOSITION DIRECTE 2021	
Taxes	Taux 2021
Taxe sur le foncier bâti	41,29 %
Taxe sur le foncier non bâti	58,35 %

7. DL20210330M07 – Finances locales – Vote des subventions aux associations

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'allouer les subventions aux associations telles que reprises dans le tableau joint pour l'exercice 2021 ; autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer les conventions à intervenir (notamment la convention SPA pour 750 €) ainsi que toute pièce en application de la présente délibération ; dit que les crédits nécessaires seront prélevés sur l'article 6574 du budget principal de l'exercice en cours.

8. DL20210330M08 – Finances locales – Vote du budget primitif 2021

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 30 voix pour et 3 contre (Nathalie WILLAUME-AGEORGES, Thierry DREANO, Benjamin THOMAS), vote le budget primitif 2021 tel que repris dans le rapport de présentation d'ensemble du budget général 2021.

BUDGET PRIMITIF DE FONDETTES 2021	
⇒ BUDGET GÉNÉRAL	18 621 105 €
Section de fonctionnement.....	13 493 105 €
Section d'investissement.....	5 128 000 €

BUDGET GÉNÉRAL	
18 621 105 €	
Recettes réelles de Fonctionnement 11 531 556 €	Dépenses réelles de Fonctionnement 10 689 605 €
Excédent Antérieur Reporté 1 961 549 €	Autofinancement 2 803 500 €
Recettes réelles d'Investissement 2 324 500 €	Dépenses d'investissement 5 128 000 €
Autofinancement 2 803 500 €	

9. DL20210330M09 – Finances locales – Convention annuelle d'objectifs avec l'association culturelle et d'animations de Fondettes « L'Aubrière »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de conclure une convention d'objectifs avec l'association culturelle et d'animation de Fondettes " L'Aubrière" (siège : 3 rue de la Buzette à Fondettes) pour l'année 2021 ; autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer la convention à intervenir ; dit que les crédits nécessaires seront prélevés sur le budget principal de l'exercice en cours (article 6574).

10. DL20210330M10 – Finances locales – Convention d'objectifs avec l'association familiale de Fondettes « La Mômérie »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de conclure une convention d'objectifs avec l'Association Familiale de Fondettes "La Mômérie" (siège : 50 rue des Chaussumiers à Fondettes) pour l'année 2021 ; autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer la convention à intervenir ; dit que les crédits nécessaires seront prélevés sur le budget principal de l'exercice en cours (article 6574).

11. DL20210330M11 – Finances locales – Convention d'objectifs avec l'Association « L'Alerte Sportive de Fondettes »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de conclure une convention d'objectifs avec l'association « L'Alerte Sportive de Fondettes » (siège : Allée de la Poupardière à Fondettes) pour l'année 2021 ; autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer la convention à intervenir ; dit que les crédits nécessaires seront prélevés sur le budget principal de l'exercice en cours (article 6574).

12. DL20210330M12 – Domaine et patrimoine – Acquisition de la parcelle YC 149 sise au lieu-dit Port de Vallières pour constitution d'une réserve foncière au titre du projet de pôle de maraîchage

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 30 voix pour et 3 abstentions (Nathalie WILLAUME-AGEORGES, Thierry DREANO, Benjamin THOMAS), décide d'acquérir la parcelle cadastrée YC 149 sise au lieu-dit Port de Vallières, d'une superficie de 4 823 m², moyennant le prix de 50 000 euros ; autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'acte authentique ainsi que toutes les pièces en application de la présente délibération ; précise que cette acquisition sera ratifiée par acte notarié, aux frais de la Commune, elle ne donnera lieu à aucune perception au profit du Trésor, en vertu de l'article 1042 du Code Général des Impôts ; les crédits sont prévus au budget de l'exercice en cours.

13. DL20210330M13 – Domaine et patrimoine – Cession du chemin rural n°81 et de la parcelle communale ZB n°39 sis au lieu-dit Les Houdris

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve l'aliénation du rural n° 81, d'une superficie de 1000 m², et de la parcelle ZB n°39, d'une superficie de 80 m², situés au lieu-dit Les Houdris ; décide de fixer le prix de vente à 0,82€ le m² ; autorise Monsieur le Maire à mettre en demeure les propriétaires riverains d'acquérir les terrains attenants à leurs propriétés ; décide que les frais d'acte notarié, de géomètre et divers seront à la charge des acquéreurs ; autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'acte translatif de propriété à intervenir ainsi que tous documents en exécution de la présente délibération.

14. DL20210330M14 – Enfance – Modification du règlement de fonctionnement des établissements multi-accueil de la petite-enfance

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de modifier le règlement des structures communales d'accueil de la petite enfance La Poupardière et La Dorlotine, à compter de mars 2021 ; autorise Monsieur le Maire, ou l'Adjoint délégué, à signer le règlement et tout document en application de la présente délibération.

15. DL20210330M15 – Fonction publique – Modification du tableau des effectifs du personnel communal

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de modifier le tableau des effectifs du personnel communal pour la transformation d'un poste à temps complet d'adjoint technique en un poste d'éducateur des activités physiques et sportives ; dit que les crédits nécessaires seront prélevés sur le budget 2021 et suivants.

16. DL20210330M16 – Commande publique – Convention constitutive de groupement de commandes pour l'achat de formations en santé – sécurité du travail

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'adhérer au groupement de commandes constitué entre les communes de Ballan-Miré, Berthenay, Chambray-lès-Tours, Chanceaux-sur-Choisille, Druye, Fondettes, Joué les Tours, La Riche, Luynes, Notre Dame d'Oé, Parçay-Meslay, Rochecorbon, Saint-Cyr-sur-Loire, Saint-Avertin, Saint-Etienne de Chigny, Saint-Genouph, Saint-Pierre-des-Corps, Tours, le CCAS de Tours, le Syndicat des mobilités de Touraine, le Conseil Départemental 37 et Tours Métropole Val de Loire concernant l'achat de formations en santé – sécurité du travail ; accepte que Tours Métropole Val de Loire soit coordonnateur de ce groupement de commandes ; approuve la convention constitutive qui définit les modalités de fonctionnement du groupement de commandes ; autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer ladite convention ainsi que tout acte afférent à la mise en œuvre de la présente délibération.

17. DL20210330M17 – Institutions et vie politique – Élection des membres de la commission de délégation de service public

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de procéder à l'élection des membres de la commission de délégation de service public par un vote à main levée ; élit les membres composant la commission de délégation de service public, comme suit :

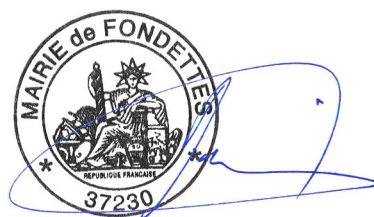
Commission de délégation de service public – Le Maire est président de droit	
Titulaires	Suppléants
Corinne LAFLEURE	Solène ETAME
Sylvain DEBEURE	Catherine PARDILLOS
Serge GRANSART	Alain CERVEAU
Hervé CHAPUIS	Jean-Maurice GUEIT
Benjamin THOMAS	Nathalie WILLAUME-AGEORGES

● Délégations du Conseil Municipal au Maire

Conformément à l'article L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal prend connaissance des décisions du maire prises au titre de la délégation du Conseil Municipal au Maire. Toutes les décisions du maire sont publiées dès leur transmission au contrôle de légalité.

Affiché à Fondettes, le 2 avril 2021

Le Maire de Fondettes,
Cédric de Oliveira



6574- SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – Proposition 2021

ASSOCIATIONS	SUBVENTION COMMUNALE	SUBVENTION TMVL	SUBVENTION TOTALE	Rappel 2020
101 DOTONIENS	350,00 €		350,00 €	0,00 €
ADDO	785,00 €		785,00 €	785,00 €
AINSI FONT FONDETTES	0,00 €		0,00 €	200,00 €
ALUMNI POULENC	1 750,00 €		1 750,00 €	1 750,00 €
AMIS DE LA GUINGUETTE	0,00 €		0,00 €	0,00 €
ANCIENS COMBATTANTS	0,00 €		0,00 €	360,00 €
AP 37	300,00 €		300,00 €	0,00 €
APEL NOTRE DAME	1 000,00 €		1 000,00 €	1 000,00 €
AQUARIOPHILIE	0,00 €		0,00 €	0,00 €
ARAPI	0,00 €		0,00 €	0,00 €
ART ET PATRIMOINE	4 074,00 €	1 069,00 €	5 143,00 €	0,00 €
ASF	151 645,00 €	17 036,00 €	168 681,00 €	145 045,00 €
ASSOC SPORT ET CULT. LYCEE AGRICOLE	200,00 €		200,00 €	0,00 €
ASSOC SPORTIVE DU LYCEE AGRICOLE	0,00 €		0,00 €	0,00 €
ASSOCIATION FAMILIALE	179 750,00 €	16 480,00 €	196 230,00 €	162 534,00 €
ASSOCIATION FAMILIALE (ajustement repas)	0,00 €		0,00 €	9 480,00 €
ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLEGE	0,00 €		0,00 €	0,00 €
AUBRIERE (Association culturelle de Fondettes)	194 938,00 €	16 500,00 €	211 438,00 €	192 542,00 €
AVF	0,00 €		0,00 €	713,00 €
BIBLIOTHEQUE SONORE	250,00 €		250,00 €	200,00 €
CHŒUR ARTISTES SHOW	0,00 €		0,00 €	0,00 €
CLUB SOUVENIR ANTAN	500,00 €		500,00 €	0,00 €
COMITE DES FETES	0,00 €		0,00 €	0,00 €
COMITE ŒUVRES SOCIALES	34 869,00 €		34 869,00 €	35 223,00 €
COULEURS SAUVAGES	1 500,00 €		1 500,00 €	0,00 €
ENFANTS A BORD GUIGNIERE	0,00 €		0,00 €	0,00 €
FAVEC 37	250,00 €		250,00 €	125,00 €
FONDETTAILES	0,00 €		0,00 €	0,00 €
FONDETTES ENTRAIDE	1 400,00 €		1 400,00 €	1 400,00 €
FUNDETA	1 000,00 €		1 000,00 €	0,00 €
HAND'VISION SPORT EVENEMENT	1 000,00 €		1 000,00 €	1 000,00 €
JUMELAGE CONSTANCIA	0,00 €		0,00 €	0,00 €
JUMELAGE NAUROD	4 590,00 €		4 590,00 €	0,00 €
L'ECOLE S'ENVOLE	0,00 €		0,00 €	0,00 €
LES ENFANTS DE CAMILLE CLAUDEL	0,00 €		0,00 €	0,00 €
LISTE INDEP. COLLEGE	150,00 €		150,00 €	0,00 €
MOMENTS MUSICAUX DE TOURAINE	2 000,00 €		2 000,00 €	0,00 €
SAUVE QUI PLUME	400,00 €		400,00 €	0,00 €
SPA	750,00 €		750,00 €	0,00 €
UNION COMMERCIALE	1 500,00 €		1 500,00 €	1 500,00 €
UNION MUSICALE	9 000,00 €	610,00 €	9 610,00 €	9 390,00 €
VMEH 37	0,00 €		0,00 €	200,00 €
FDUC	300,00 €		300,00 €	300,00 €
AIDE AUX SINISTRES TEMPETE ALEX	0,00 €		0,00 €	1 000,00 €
FONDS SOUTIEN PROJETS CULT. ET SOLIDAIRES	4 000,00 €		4 000,00 €	2 100,00 €
TOTAL	598 251,00 €	51 695,00 €	649 946,00 €	566 847,00 €

Hors com

6574- COOPÉRATIVES SCOLAIRES

COOPÉRATIVES	Rappel 2020	Montant 2021
COOPÉRATIVE C.CLAUDEL	500,00 €	500,00 €
COOPÉRATIVE ÉCOLE DE LA GUIGNIERE	800,00 €	800,00 €
LA CLÉ DE LA DÉCOUVERTE (coop Dolto)	1 200,00 €	1 200,00 €
OCCE G. PHILIPPE (coop)	1 250,00 €	1 250,00 €
TOTAL	3 750,00 €	3 750,00 €